

RCS : CRETEIL

Code greffe : 9401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 03355

Numéro SIREN : 398 658 575

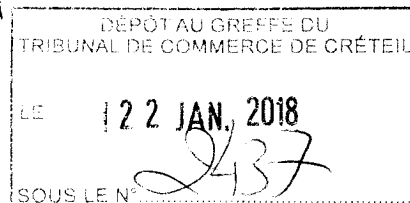
Nom ou dénomination : A R J

Ce dépôt a été enregistré le 22/01/2018 sous le numéro de dépôt 2437

21/12/18

15/12/18

A.R.J
Société à responsabilité limitée
Au capital de 10 000 euros
Siège Social : 2, rue du nouveau Bercy - 94220 CHARENTON LE PONT
398 658 575 RCS *Creteil*



**RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE
LA SOCIÉTÉ A RESPONSABILITE LIMITEE EN SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE**

IDEASCARE - SELAS au capital de 320.000 € – RCS 510 035 835 - APE 7022 Z

46 rue Cardinet – 75017 PARIS - Tél. 06 76 78 65 49

AG

A.R.J
Société à responsabilité limitée
Au capital de 10 000 euros
Siège Social : 2, rue du nouveau Bercy - 94220 CHARENTON LE PONT
398 658 575 RCS *Cote 1*

**RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION
DE LA SOCIÉTÉ A RESPONSABILITE LIMITEE EN SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE**

2

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décisions de l'associé unique prises par acte sous seing privé du 27 Décembre 2017, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- la dernière situation nette arrêtée au 31 octobre 2017 et les comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2016, qui n'a fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, fait apparaître :
 - un chiffre d'affaires de 2 093 160 € (contre 1 088 693 € au 31 décembre 2016),
 - un résultat net de 87 827 € (contre 169 577 € au 31 décembre 2016),
 - des capitaux propres de 434 609 € (contre 346 782 € au 31 décembre 2016), pour un capital de 10 000 €
 - une trésorerie de 571 230 € (contre 489 943 € au 31 décembre 2016),
 - et un endettement financier nul (hors comptes courants d'associés) ;

Mission du commissaire à la transformation

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce, par décision unanime des associés, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

IDEASCARE - SELAS au capital de 320.000 € – RCS 510 035 835 - APE 7022 Z

46 rue Cardinet – 75017 PARIS - Tél. 06 76 78 65 49

AG

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

3

Fait à PARIS, le 12 Janvier 2018

Arnaud GIROD

Commissaire aux apports

IDEASCARE

Compagnie régionale de PARIS

